

Genève

Le Courrier
1211 Genève 8
022/ 809 55 66
www.lecourrier.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 7'285
Parution: 5x/semaine



N° de thème: 844.003
N° d'abonnement: 844003
Page: 5
Surface: 94'263 mm²

Les Cropettes, nouveau lieu de mémoire

SHOAH • Une plaque sur l'ancien bâtiment de l'école des Cropettes rappelle que des juifs cherchant l'asile furent refoulés et pour certains envoyés à la mort, comme la jeune Rosette Wolczak.



L'ancien bâtiment de l'école des Cropettes. La photo date de 1961, mais il était proche de l'état dans lequel il était durant la Seconde Guerre mondiale. GEORGES NERI/VILLE DE GENÈVE

PHILIPPE BACH

Un lieu de mémoire. Les autorités municipales genevoises ont officiellement inauguré mercredi, journée internationale dédiée aux victimes de la Shoah, une plaque commémorative devant l'école des Cropettes. Ce bâtiment a servi de centre de triage durant la Seconde Guerre mondiale.

Des milliers de personnes – un peu plus de 25 000 – ont transité par Genève durant ces années sombres. Environ 850 d'entre elles furent refoulées. Parmi elles, 117 ont été déportées, fusillées ou ont disparu. «Elles n'ont pas trouvé le salut qu'elles espéraient. Ceci doit être porté à notre passif et nous ne devons jamais l'oublier. Nous en sommes responsables», selon les mots de Rémy Pagani, chargé du Département des constructions et de l'aménagement, paraphrasant le texte inscrit sur la plaque.

La cérémonie de mercredi doit beaucoup à la ténacité

de l'ancienne députée très active dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, Claire Luchetta-Rentchnik. Plusieurs lieux étaient envisagés. Pour la plupart d'entre eux, les adresses ne sont pas certaines à 100% et, surtout, les bâtiments de l'époque n'existent plus. Aux Cropettes, l'école devant laquelle l'inscription est dressée est certes nouvelle, mais elle intègre l'ancienne école qui perdit sa vocation scolaire au début du siècle passé pour trouver diverses autres affectations, dont celle du centre de triage durant la Seconde Guerre mondiale pour les personnes entrées clandestinement en Suisse.

Un sentiment ambivalent

Le dépouillement des archives indique que 2526 personnes ont transité par ce bâtiment, dont au moins 1622 étaient juives. Près de 80 réfugiés juifs ont été refoulés



Genève

Le Courrier
1211 Genève 8
022/ 809 55 66
www.lecourrier.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 7'285
Parution: 5x/semaine

N° de thème: 844.003
N° d'abonnement: 844003
Page: 5
Surface: 94'263 mm²

après être passés par ce camp, et 17 d'entre eux ont été déportés. «Ce lieu demeure le plus significatif de cet épisode sombre de notre histoire et revêt une dimension symbolique», selon M. Pagani.

La cérémonie de mercredi a aussi été menée en présence de personnes qui ont eu la chance de pouvoir rester en Suisse et avoir ainsi la vie sauve. Environ 86% des réfugiés juifs ont été accueillis, a relevé M. Pagani. D'où un sentiment ambivalent sur la nature de la politique suisse. Claire Luchetta-Rentchnik a ainsi relevé qu'il y avait trois positions en Suisse: la Suisse officielle, toute en prudence et en accommodements, la Suisse officieuse, sensible au sort des réfugiés, et les ultras, très présents dans l'armée et fortement imprégnés de l'antisémitisme qui ravageait l'Europe.

La maire de Genève, Esther Alder, a pour sa part fait le lien avec le présent et l'instrumentalisation faite par l'extrême droite de la vague migratoire. La magistrate a ainsi plaidé pour «des débats rationnels et argumentés sur ces

questions» et a invité «à ne pas céder à la peur ni aux illusions des solutions simplistes». I

UNE CÉRÉMONIE POUR LES «JUSTES» MUSULMANS

Des musulmans souvent méconnus ont protégé des juifs persécutés pendant la Seconde Guerre mondiale. Mercredi soir, à Genève, une cérémonie intercommunautaire leur a rendu hommage, ainsi qu'à d'autres personnes qui ont agi comme eux. Organisé par l'ONG américaine «I am your protector» (*Je suis ton protecteur, ndlr*), ce rassemblement a eu lieu en même temps que des manifestations similaires à Washington et à New York. A l'occasion de la Journée internationale en mémoire des victimes de la Shoah, dix actes de bravoure de personnes aux origines géographique, religieuse et sociale différentes ont été lus. ATS

Le refoulement d'une jeune juive en 1943

Un petit livre – 96 pages – dense, émouvant et qui porte la plume dans la plaie. Le journaliste Claude Torracinta, ancien chef de l'information à la RTS, consacre un ouvrage à une jeune juive de 15 ans et demi, Rosette Wolczak, qui fut déportée et assassinée à Auschwitz après avoir été refoulée de Genève sous des prétextes qui font froid dans le dos.

C'est bien une démarche de journaliste et non d'historien qu'adopte Claude Torracinta. Il tente de rendre son identité à une personne dont on sait très peu. Née à Paris, sa famille chercha refuge à Lyon en 1941, en zone non occupée. Ses parents organisèrent son départ vers, croyaient-ils, un lieu plus sûr: la Suisse. Le 24 septembre 1943, elle franchit, sans sa famille, la frontière vers 21 h, selon le rapport du garde-frontière.

Elle se retrouva au centre d'accueil et de triage de l'école des Croquettes (lire ci-contre). Trois jours plus tard, elle fut autorisée à

rester en Suisse et transférée au camp des Plantaporrêts.

Pourquoi fut-elle refoulée le 16 octobre pour raisons disciplinaires? Lors des interrogatoires, elle aurait admis avoir eu des relations sexuelles avec un réfugié. Et elle fut accusée d'avoir eu une conduite indécente avec des soldats suisses chargés de la garde du camp lors d'une soirée organisée le 29 septembre à l'occasion du nouvel an juif, Rosh Hashana. La machine administrative s'emballa. Daniel Odier, l'officier de police de l'arrondissement territorial 2, c'est-à-dire le responsable à Genève de la politique d'asile telle que décidée à Berne, se dit scandalisé et parle de «provocation à la débauche», et de «délits contre les mœurs».

L'adolescente est refoulée pour l'exemple. Les résidents des camps sont informés de la décision pour les inciter à filer droit. Rosette Wolczak, elle, est envoyée à la mort. Elle erre en France voisine. Trois jours plus tard, elle tombe

entre les mains des gardes-frontières allemands. Ensuite, Drancy, Auschwitz par le convoi numéro 62 du 20 novembre et l'annihilation, pour elle comme pour la presque totalité des 1200 déportés de ce sinistre voyage. Un de ses cousins, habitant Genève, ne sera averti ni de son arrivée ni de son refoulement.

Comment une décision aussi inhumaine a-t-elle pu être prise par l'autorité suisse? Car, en vertu des directives fédérales, Rosette Wolczak devait rester sur sol helvétique, l'asile étant garanti aux enfants de moins de 16 ans (en revanche, pour les adultes, les Juifs n'étaient pas considérés comme dignes de l'asile). Par un antisémitisme et un climat xénophobe caractéristiques de l'époque, relève M. Torracinta. Qui évoque d'autres décisions arbitraires par rapport à des directives déjà très restrictives. Par exemple un refoulement pour un nom mal orthographié. Ou

Date: 28.01.2016



Genève

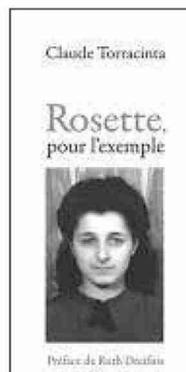
Le Courrier
1211 Genève 8
022/ 809 55 66
www.lecourrier.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 7'285
Parution: 5x/semaine

N° de thème: 844.003
N° d'abonnement: 844003
Page: 5
Surface: 94'263 mm²

l'accusation mensongère de dissimuler l'âge réel d'un enfant (la présence d'un jeune de moins de 6 ans garantissant aussi à l'accès au refuge helvétique).

Au-delà du devoir de mémoire, l'ouvrage de Claude Torracinta plaide aussi pour un devoir de vigilance sur le présent, à l'heure des moutons noirs et autres dérives racistes. PBH



Claude Torracinta, *Rosette pour l'Exemple*, préface de Ruth Dreifuss, Genève, éditions Slatkine, 2016, 96 pages.